

Informations et consignes COVID-19 au stade 2

(29 février)

Passage du stade 1 au stade 2 des mesures adoptées contre le virus

Le stade 1 avait pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national, le stade 2, déclenché par l'identification de zones (« clusters ») de circulation du virus sur le territoire national, a pour objet de freiner la propagation du virus en France.

Toutes les mesures adoptées à compter de ce jour ont vocation à être réévaluées en fonction de l'évolution de la situation.

Consignes relatives aux voyages

Le passage du stade 1 au stade 2 justifie :

- L'abandon de la règle du maintien en quatorzaine pour les personnes revenant des zones oranges (maintien en revanche pour les retours de zone rouge, à retrouver sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>).
- Les personnes revenant des zones oranges sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller (prise température deux fois par jour). Cette nouvelle mesure entraîne la levée des mesures de quatorzaine qui étaient en cours.
- Une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du ministère des affaires étrangères et de l'Europe <https://www.diplomatie.gouv.fr>), sauf nécessité avérée.

Consignes relatives aux « clusters » (zones de circulation active du virus)

A ce stade, deux « clusters » sont identifiés par les ARS :

- un cluster dans **l'Oise** (communes particulièrement concernées : Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-sec). La mesure relative aux annulations d'évènements publics s'applique sur l'ensemble du département de l'Oise, les autres mesures s'appliquent dans les 5 communes particulièrement concernées.
- un cluster à La Balme en **Haute-Savoie**.

Les mesures applicables jusqu'à nouvel ordre au sein des « clusters » identifiés par les ARS sont :

- annulation de tous les évènements publics ;
- fermeture dès lundi 2 mars des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique permettant d'identifier qui tester et de recalibrer si nécessaire les mesures de fermeture dans les jours à venir ;
- incitation aux habitants à recourir au télétravail et à éviter de circuler hors de la zone (et en tout cas de rejoindre des rassemblements publics hors de la zone) ;

Consignes relatives aux masques

- le port des masques filtrants **FFP2** est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;
- le port des masques **chirurgicaux** (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;
- **le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.**

Consignes relatives aux évènements et rassemblements publics

- Annulation de tout évènement public dans les clusters (cf ci-dessus) ;
- Annulation de tout évènement public rassemblant plus de 5000 personnes dans un espace confiné ;
- Décision d'annulation au cas par cas par les préfets en lien avec les maires pour les évènements, y compris en milieu ouvert, rassemblant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus et de zones non encore infectées.

Consignes grand public

- Lavage régulier des mains
- On tousse et on éternue dans son coude
- On utilise des mouchoirs à usage unique
- On ne se serre plus la main
- On appelle le 15 si symptômes (fièvre ou sensation de fièvre et signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus)
- On reste chez soi si on est malade
- On ne porte pas de masque si on n'est pas malade

Le gouvernement met à votre disposition des affiches et des infographies explicatives libres de droit : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/recommandations-francais.zip>

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)

**En cas de fièvre, toux, difficultés respiratoires,
au retour de Chine ou d'une zone où circule
activement le virus, composez le 15.**

